

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination multiple. | | |

LE MONDE ILLUSTRÉ

8ème année, No 150 — Samedi, 19 mars 1887
Bureaux : 30, rue St-Gabriel, Montréal

LE No. 5 CENTS

ABONNEMENTS :
Six mois : \$1.50. — Un an : \$3.00



RÉUNION D'ENFANTS

LE MONDE ILLUSTRÉ

Montréal, 19 mars 1887

SOMMAIRE

TEXTE : Entre-nous, par Léon Ledieu.—L'hon. J. J. Abbott, maire de Montréal.—L'isthme de Panama, par Jean de Boston.—Poésie : Pourquoi vivre encore ? par Raoul.—Nos gravures.—Les chants du soldat, par Paul Déroutelle.—La cloche de Caughnawaga.—Les Canadiens des Etats-Unis.—Le jeu de billard.—Comment s'habiller.—Le coin des enfants.—Récréations de la famille.—Feuilleton : Jean-Jeudi.

GRAVURES : Réunion d'enfants.—Martyre de saint Denis.—Les chants du soldat.—Portrait de l'hon. J. J. C. Abbott.—Deux chapeaux.—Gravure du feuilleton.

Primes mensuelles du "Monde Illustré"

1 ^{re} Prime	50
2 ^{me} "	25
3 ^{me} "	15
4 ^{me} "	10
5 ^{me} "	5
6 ^{me} "	4
7 ^{me} "	3
8 ^{me} "	2
86 Primes, à \$1	86

94 PRIMES . . . \$200

Le tirage se fait chaque mois, dans une salle publique, par trois personnes choisies par l'assemblée. Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront le tirage de chaque mois.

NOS PRIMES

GAGNANTS DES GROS LOTS

Au dernier tirage de nos primes mensuelles, M. J. B. Desroches, de Ste-Rose, comté de Laval, a gagné \$50.00; M. Charles Thibodeau, 230, rue Lafontaine, Montréal, \$25.00; M. Edmond Fournier, 16, rue Sanguinet, Montréal, \$15.00; Madame George Robly, 7, rue Chaboillez, Montréal, \$4.00, et M. Joseph Lawyer, 2480, rue Notre-Dame, Montréal, \$3.00.

La liste complète des réclamants paraîtra la semaine prochaine.



Je vous l'ai déjà fait remarquer, les tribunaux sont des mines inépuisables où choniqueurs et romanciers peuvent puiser constamment, sans crainte de ne pas trouver le filon qu'ils recherchent pour les besoins de leur œuvre.

Les archives du Palais de Justice peuvent servir de matériaux à une nouvelle histoire de notre pays, car on y trouve de tout, de la politique, des études de mœurs, des exemples de bonté, de férocité et... de bêtise humaine.

Je ne manque jamais d'assister aux séances de la cour d'assises, non que les criminels m'intéressent beaucoup, mais parce que je sais que les jurés nous ménagent toujours des surprises abracadabrantes.

Etre jugé par ses pairs est chose bonne et raisonnable et tellement naturelle qu'elle semble être, au premier abord, le *desiratum* de toute nation civilisée.

Comme la justice a pour objet de protéger la société, mais de la protéger sans partialité, sans égards à la position ou aux idées politiques et religieuses de l'accusé, on a cru bien faire en choisissant douze hommes, pris au hasard dans tous les rangs de la population, et en leur soumettant les faits sur lesquels est basée l'accusation.

L'accusé y trouve une garantie sérieuse, et généralement la justice n'y perd rien.

Cependant, il arrive certains cas dans lesquels on se demande si cet équilibre des droits de la justice et de l'accusé existe bien, et si au contraire, l'un

des deux facteurs de ce quotient n'est pas inférieur à l'autre.

. Pour exemple je n'en veux citer que la cause de bigamie qui a été soumise aux jurés il y a quelque dix jours.

La preuve était accablante, les deux mariages étaient prouvés, la première et la seconde femme étaient là, et le savant avocat de la défense, ne comptant guère sur un verdict de "non coupable," s'était attaché surtout à soulever des points de droit, très importants du reste, puisque la Cour en avait réservé la décision.

Les plaidoiries terminées ainsi que le résumé des débats, tout le monde s'attendait à un verdict de coupable, et grand fut l'étonnement du public quand on vit les jurés se lever pour se rendre dans leur chambre de délibérations.

Pourquoi délibérer ? Quel côté de la question discuter ? On ne savait.

Quelques minutes plus tard on dit à l'honorable juge qu'un des jurés demandait la permission de poser une question à la Cour.

—Quelle est le point qui vous embarrasse, demanda l'honorable juge Baby ?

—Le second mariage est-il légal ?

—Mais ceci ne vous regarde nullement, dit le président de la Cour, vous demandez la solution d'une question de droit que le tribunal seul à mission de donner. Vous n'avez qu'à vous prononcer sur les faits, qui sont aussi clairs que possible, car ils sont indéniables. Votre rôle consiste seulement à déclarer si, oui ou non, le prisonnier s'est marié deux fois.

—Ce n'est pas mon opinion, répondit le juré en question.

—Je ferai humblement observer à la Cour, dit un autre juré, que notre collègue est seul de cet avis, et qu'il nous sera impossible de nous accorder.

—Votre mission est terminée, vous pouvez vous retirer.

Plus tard, dans une entretien avec un journaliste, le juré obstiné a dit avec beaucoup de candeur : "Je ne vois pas pourquoi nous n'aurions pas le droit de décider les questions légales tout aussi bien que la Cour."

Je ne ferai pas de réflexions, vous les avez déjà faites vous mêmes.

. Il était écrit cependant que le procès de cet homme à deux femmes donnerait lieu à plus d'un incident, mais je dois vous dire qu'aucun juré n'a provoqué le second.

Comme il n'y avait pas eu de décision lors du premier procès, notre bigame devait être jugé une seconde fois.

Il fut donc traduit devant la Cour, et on allait procéder à l'appel des jurés, quand M. Saint-Pierre pria le greffier de vouloir bien attendre un instant, attendu qu'il avait une motion à présenter au tribunal.

Chacun avait les yeux fixés sur le savant avocat, qui, tout en feuilletant ses statuts, montrait un sourire plein de promesses.

. —L'acte d'accusation, dit-il enfin, est complètement illégal, attendu que les initiales du chef des jurés ne se trouvent pas apposées près des noms des témoins entendus, tel que voulu par la loi.

Grand émoi partout ! Quoi ? Comment ? Quelle loi ?

—La loi à laquelle je fais allusion est nouvelle. Elle est en force depuis le premier mars, et l'acte d'accusation porte la même date.

—Etrange ! disent les avocats de la couronne.

—Montrez-moi ce texte, demande le juge.

C'était bien la loi, la nouvelle loi, mais par suite probablement de la négligence d'un employé du ministère de la justice, les nouveaux statuts n'avaient été envoyés à Montréal que le dix mars.

Le procès de notre homme a été remis à plus tard, et le bigame, regardant son avocat avec admiration, semblait se dire : "Est-ce que vraiment il va me délivrer des ennuis que m'a suscités ma femme n° 2 ?"

C'est, ma foi, très probable, mais il faut avouer que cette affaire des statuts nouveaux est arrivée

aussi à point que l'obstination du juré dont je vous ai parlé plus haut.

—Peut-être le ciel, indulgent envers cet homme qui a fait double sottise (dirait un mari malheureux), l'a-t-il pris en compassion et le protège-t-il ? *Chi lo sa ?*

. Toutes ces histoires de cour d'assises me font penser aux vagabonds, c'est-à-dire à ces pauvres diables dont tout le crime est de n'avoir ni feu ni eau.

Le vagabondage est un délit des pays froids car, si la chose est très en usage dans les pays chauds, on ne pense guère à punir les gens qui couchent où ils se trouvent, ne travaillent presque jamais, boivent à la première source et se contentent de fruits que la nature semble avoir fait pousser tout exprès pour eux.

Dans les pays froids, la terre n'est pas aussi prodigue, et les rayons du soleil sont plus pâles.

On n'y obtient rien sans peine, chacun est intéressé à ce que son voisin travaille ; de là les lois protectrices auxquelles je faisais allusion plus haut.

On vient cependant de découvrir un véritable paradis des vagabonds en plein pays froid, au milieu des neiges.

. On a découvert, en effet il y a un an, à cinquante milles de Tolède, un puits de gaz d'une grande richesse ; après quelques travaux d'excavation on a trouvé le gaz à cinquante pieds de profondeur, et après avoir adapté un tuyau de fer dans le trou creusé, on mit le feu au gaz.

Les flammes s'élevèrent à plus de trente pieds, et il est impossible de se faire une idée de la splendeur de cette gerbe de feu qui n'augmente et ne diminue pas depuis plus d'un an. La petite ville de Findlay, située près de là, est brillamment illuminée toutes les nuits par ce reverbère gigantesque.

Actuellement, au mois de mars, la neige couvre le sol à une épaisseur de six pouces environ, mais dans un cercle de six cents pieds de rayon autour du puits, non seulement on ne remarque aucune trace de neige, mais on se croirait dans une splendide oasis. L'herbe y est haute et vigoureuse, les fleurs abondantes, et on y entend toujours la joyeuse chanson de criquet, comme chez nous aux jours chauds de juillet.

Cet endroit est le refuge adopté par les *tramps* des environs, et vraiment le site est admirablement choisi pour se reposer des fatigues d'une journée passée à ne rien faire.

Bien que ce paradis des paresseux soit bien éloigné de nous, je me suis fait un devoir d'en parler, afin que les autorités puissent saisir l'occasion de se débarasser des bouches inutiles en les envoyant au puits de gaz de Findlay.

Je sais que l'usage est d'envoyer ces gens là au diable ou de les *mettre dedans*, je crois qu'il vaut mieux procéder autrement en les mettant dehors et leur donnant un billet de voyage pour le paradis.

. Au moment où vous lisez ces lignes, vous venez sans doute d'assister à la messe et à la procession de la Saint-Joseph, et vous avez bien fait.

Il vous faut maintenant compléter ce que vous avez si bien commencé, assister au concert ce soir et encourager cette belle société qui rend tant de services à notre population.

. Puisque je parle concert, chose qui m'arrive assez rarement, je n'aurai garde de ne pas vous signaler la splendide fête musicale que nous aurons prochainement, le 28 courant. M. Jehin Prume, l'artiste distingué que nous n'avons pas entendu depuis si longtemps.

M. Prume a promis de nous faire entendre, pour la première fois à Montréal, six morceaux nouveaux, qui émerveillent les connaisseurs.

Nous souhaitons à M. Prume tout le succès auquel son grand talent lui donne droit.

Léon Ledieu

Type du parfait gentilhomme, physique agréable et imposant, manières affables et sans prétentions, parlant la langue française avec autant de pureté que sa langue naturelle, conversation spirituelle et animée, orateur brillant et plein de verve, voilà en quelques mots le portrait de l'hon. J. J. C. Abbott.

Le maire actuel de Montréal est né le 12 mars 1821, à Saint-André, comté d'Argenteuil, et est par conséquent âgé de 66 ans. Il reçut sa première éducation dans sa paroisse natale puis il vint compléter ses études à Montréal, y fit son droit et fut admis au barreau.

Élu en 1857 député du comté d'Argenteuil à l'Assemblée Législative des Canadas-Unis, puis en 1867 à



L'HON. J. J. C. ABBOTT, D.C.L.C.R.

MAIRE DE MONTRÉAL

la Chambre des Communes, il a toujours représenté le même comté depuis cette date, excepté durant quatre sessions.

M. Abbott a occupé la charge de solliciteur-général pour le Bas-Canada, puis il a été pendant quelque temps directeur de la Compagnie du chemin de fer du Nord, ainsi que du chemin de fer de colonisation du Nord, jusqu'à la cession de ces deux chemins au gouvernement. Il est actuellement directeur de la Cie du chemin de fer Montréal et Occidental. M. Abbott est de plus gouverneur de l'Université McGill, président de la banque des Marchands, et autres institutions.

Voilà en quelques lignes l'esquisse de la vie et l'exposé des services qu'il a rendus.



POURQUOI VIVRE ENCORE ?

Je n'ai rien qu'un instant trempé ma lèvre en flamme
Dans l'urne où boit un monde avide de bonheur
Je n'ai joui qu'un jour, et l'aile du malheur
A troublé la boisson où s'enivrait mon âme.
J'ai vu crouler soudain mes plans d'or, mes amours,
J'ai vu s'envoler mes rêves pour toujours.

De ma vive jeunesse, à la course rapide,
Je ne voulais point perdre un seul des gais instants,
Et dans la folle ardeur de mes premiers vingt ans,
O folie ! O délire ! Egarement stupide !
Et j'ai tout bu dans une heure avec avidité,
Et le miel de ma coupe et ma félicité !

Mais quand le sombre ennui, ce terrible vampire,
A pris possession de mon cœur dégoûté,
Quand mon front a perdu son rayon de gaieté,
Quand ma lèvre n'a plus son antique sourire,
Quand je n'ai qu'à pleurer, quand je n'ai qu'à souffrir,
Pourquoi vivrai-je encore ? Pourquoi ne pas mourir ?

RAOUL.

NOS GRAVURES

RÉUNION D'ENFANTS

Il y a grand bal au château, mais il y a tant de monde que la maîtresse de maison a recommandé aux enfants d'être bien sages, tout en prenant leur part de plaisirs. Ils se sont installés sur les marches d'un escalier d'où ils suivent d'un œil jaloux les danses du salon, et je crois vraiment que les fillettes minaudent, comme leurs mamans ou leurs sœurs.
Il n'y a plus d'enfants !

SAINT DENIS, ÉVÊQUE DE PARIS ET SES COMPAGNONS MARTYRS

Sous le règne de l'empereur Sévère, lorsque le glaive de la persécution faisait couler à flots le sang des chrétiens de Rome, les fidèles des Gaules ne furent pas traités avec moins de rigueur. A la vue des dangers que courait l'Eglise lointaine des Gaules, sept nouveaux missionnaires se prosternèrent aux pieds du pape, saint Fabien, et demandèrent à venir encourager les chrétiens persécutés au delà des Alpes. Après avoir reçu leur sainte mission, les nouveaux Apôtres prirent leur route, pleins de zèle et de foi. Arles, ville importante alors, à cause de son commerce, fut d'abord le théâtre de leurs travaux. Saint Denis ayant prêché, baptisé et converti un grand nombre de païens, consacra saint Rieul évêque de cette Eglise naissante, et vint avec ses autres compagnons à Paris pour y annoncer l'Evangile. A peine arrivé dans cette ville, alors resserrée dans l'île qu'on nomme aujourd'hui la Cité, il se vit entouré d'un grand peuple. Animé de l'esprit de Dieu, il parla avec tant de force et d'éloquence de la vanité des idoles, il leur démontra avec tant d'énergie et d'onction, qu'il n'y eut qu'un seul Dieu. Créateur du ciel et de la terre, que la religion chrétienne, fondée par le Sauveur des hommes est la seule véritable, qu'un grand nombre d'auditeurs demandèrent le baptême. Saint Denis était heureux de la prospérité de son œuvre, lorsque les païens et surtout les prêtres des idoles, alarmés de ce que la religion chrétienne s'élevait florissante sur les ruines du paganisme, allèrent s'en plaindre amèrement au gouverneur de l'empire. Celui-ci fit comparaître à son tribunal l'apôtre avec ses deux compagnons. A toutes les demandes qu'on lui adressa, il ne répondit d'abord que ces paroles : "Je suis le serviteur de Dieu." Condamné à une rude flagellation, meurtri et ensanglanté, il ne se plaint ni ne gémit, il rend grâce à Dieu : ses gémissements sont des élans de foi et ses soupirs de louanges.

Il était beau de voir ce vieillard blanchi par les années et courbé par les fatigues d'un laborieux ministère ; il avait cent dix ans. Les bourreaux agitaient devant lui leurs verges et leurs haches homicides ; lui, appuyé sur sa foi, plein de douce gravité, de majestueuse candeur et de résignation sublime, disait : "Que tous les tourments m'accablent à la fois, pourvu qu'il me soit donné de jouir de Jésus-Christ." Le tyran, effrayé de cette magnanimité, voyant d'ailleurs que le peuple, vivement impressionné par tant de prodiges, était fortement ébranlé, voulut en finir. Il demanda une dernière fois à Denis et à ses compagnons s'ils voulaient renoncer à leur folie. "Sacrifiez à mes dieux immortels," leur cria le gouverneur. "Nous adorons Jésus-Christ et ne pouvons sacrifier à vos idoles," répondirent les martyrs. "La mort vous attend si vous n'obéissez aux ordres de César." "Nous désobéirons à César pour obéir à Dieu." "Vous allez être mis à mort." "Nous allons être reçus aux cieux."

Irrité par ces courageuses réponses, le gouverneur ordonna que Denis et ses compagnons fussent décapités. La sentence fut exécutée le jour même sur une colline qui porte aujourd'hui le nom de Montmartre ou mont des Martyrs. La légende populaire nous apprend que le saint, après avoir été décapité, prit sa tête entre ses mains et la porta à une distance de deux lieues, il était suivie de deux anges qui chantaient : *Alléluia* ! Les païens avaient dessein de jeter leurs corps dans la rivière mais une dame, nommée Catule, trouva moyen de les enlever. Après la persécution les chrétiens les firent enterrer dans un village, que l'on dit être Saint-Denis, et où se trouve la célèbre abbaye qui porte ce nom.

L'ISTHME DE PANAMA

DEPUIS les temps les plus reculés, la civilisation a toujours progressé d'Orient en Occident, suivant la marche du soleil. Partie des hauts plateaux de l'Asie Centrale, probablement de la Chine, elle s'est avancée par l'Inde, la Syrie, l'Egypte, la France et l'Angleterre, jusqu'à l'Océan Atlantique. Aussitôt après la découverte de l'Amérique, elle passa sur le Nouveau Continent. Mais là, elle se heurte à une barrière infranchissable, à ce formidable et immense massif qui, sans interruption, sans coupure, sans le moindre passage naturel, s'étend de la mer glaciale du nord jusqu'au 55° degré de latitude sud, c'est-à-dire jusqu'aux confins de la mer glaciale antarctique. L'accès du grand Océan Pacifique et des côtes qu'il baigne du nord au sud, ainsi que celui des Iles qu'il renferme, est rendu extrêmement difficile.

Il faut, pour y arriver d'Europe, et même de la côte orientale des Amériques, aller doubler à grands frais et à grands risques le Cap Horn, à l'extrémité méridionale du monde.

Devant cet obstacle, la civilisation, dans sa grande manifestation moderne, qui est le commerce maritime, a dû retrograder. C'est vers l'Inde, la Chine, l'Australie qu'elle s'est retournée, elle a repris la route de l'Orient.

L'ouverture de l'Isthme de Panama permettra à la civilisation de reprendre sa marche normale vers l'extrême Occident, et laissera les grandes puissances commerciales communiquer librement et promptement avec le bassin du Pacifique.

Le gouvernement des Etats Unis rêvait la réalisation de cette glorieuse entreprise ; il désirait la réaliser sans doute, mais M. de Lesseps, l'intrépide ingénieur, l'a précédé, en cette initiative hardie.

Le gouvernement de Washington sent très bien qu'il ne se peut pas que San-Francisco, un des plus grands ports de l'Union, demeure à quatre mois de navigation de New-York, qui en est le port le plus important. De cette dernière ville à la métropole de la Californie, la durée du trajet est presque aussi longue que du Havre. C'est pour remédier à cet inconvénient que le gouvernement des Etats-Unis, il y a vingtans, prescrivit au bureau de la marine fédérale, de faire une étude sur le trafic probable du canal et son utilisation.

L'étude prescrite par le secrétaire d'Etat de la Marine, l'amiral Davis, représente la valeur commerciale à 500,000,000 de piastres (dollars américains), et à deux milliards de francs, les frais du percement de l'Isthme. M. de Lesseps a compté

d'une manière un peu différente avec les mêmes résultats.

Les évaluations présentées par l'amiral Davis ne sont pas trop loin de la marque ou limite fixée par M. de Lesseps.

Pour mieux se rendre compte de l'économie et du bénéfice du temps, il est bon de comparer les distances par le cap Horn, route actuelle, et par l'Isthme Américain, route future :

TABEAU SYNOPTIQUE DES DISTANCES COMPARÉES

	Cap Horn	Panama.	Abréviation
Londres à San Francisco...	6,800 lieues	3,300	3,500
Havre à San Francisco...	6,500	3,200	3,300
Bordeaux à Valparaiso...	4,400	3,000	1,400
Londres aux Iles Sandwich.	6,000	3,200	2,800
New-York à Valparaiso...	4,300	1,600	2,700
New-York à Callao.....	4,500	1,200	3,300
New-York à Guayaquil...	4,800	950	3,850
New-York à San Diego...	6,200	1,500	4,200
New-York à San Francisco.	6,400	1,700	4,700
New-York à Vancouver....	6,700	1,900	4,800

Ces chiffres parlent assez hautement et n'ont nullement besoin de commentaires. Les deux principales puissances maritimes de l'Europe, la France et l'Angleterre, trouveront dans l'abréviation des distances un profit immense, mais les Etats-Unis d'Amérique gagneront encore bien davantage.

Je puis maintenant, faire une récapitulation, et donner d'une façon exacte et précise le chiffre officiel de M. de Lesseps du mouvement de la navigation entre les pays d'Europe, d'Amérique et d'Océanie, que desservira le Canal de Panama :

Europe au Pacifique : 3,000,000 de tonneaux ; Europe à l'Australie : 3,500,000 de tonneaux ; Etats-Unis avec les mêmes pays, plus l'Inde, la Chine, le Japon : 1,000,000 de tonneaux, soit 7,500,000 tonnes.

Je laisse le lecteur faire ses conclusions et former des hypothèses sur le progrès futur du mouvement commercial des puissances maritimes du monde.

JEAN DE BOSTON.

En temps de passion, les partis ne savent pas s'accommoder et ne veulent pas se vaincre.—Mme DU DEFFAND.

La guerre fait partie de l'ordre des choses établi par Dieu. Sans elle le monde tomberait en pourriture et se perdrait dans le matérialisme.—MOLTKE.

Non, la guerre n'est pas un des éléments que Dieu a introduits dans l'ordre des choses ; c'est l'œuvre du diable. Si elle développe les plus nobles vertus, elle donne cours aux passions les plus sauvages.—RITCHER.



MARTYRE DE SAINT DENIS

TABLEAU DE M. BONNAT

LES CHANTS DU SOLDAT

PAR PAUL DÉROULÈDE



ILS SONT LÀ !.....

Ils sont là dans le bois sombre,
Toujours forts, toujours en nombre,
Et bien abrités toujours ;
N'ayant clairons ni tambours,
Couverts de silence et d'ombre,
Ils sont là dans le bois sombre.

Ils sont là dans le ravin,
Ne tirant jamais en vain,
Jamais ne levant la tête ;
Et si l'ennemi s'entête,
Cinq contre un, cent contre vingt,
Ils sont là dans le ravin.

Ils sont là dans le village,
Se ruant avec courage
Sur le pauvre paysan.

Ce sont des pleurs et du sang ;
On brûle, on tue, on saccage,
Ils sont là dans le village.

Ils sont là devant Paris ;
Nous trouvant trop peu meurtris
Par la faim et la mitraille,
Leur or paye la canaille,
Nos palais sont des débris :
Ils sont là devant Paris.

Ils sont là dans notre France,
Etouffant notre espérance,
Et nous tenant sous leur loi.
O mon pays ! souviens-toi !
Souviens-toi de ta souffrance !
Ils sont là dans notre France !

LA CLOCHE DE CAUGHNAWAGA

SUR la rive gauche du Saint-Laurent, à neuf milles en haut de Montréal, est situé le village de Caughnawaga, habité par les derniers Iroquois de la tribu jadis puissante qui lui donna son nom. C'est un endroit pittoresque qui mérite d'être visité. Mais les sauvages qu'on y trouve aujourd'hui paraissent bien ridicules, quand on se rappelle les légendes des vaillants *hommes rouges*. Après avoir été pendant des siècles d'invincibles guerriers, ils ont été terrassés par la civilisation. Maintenant ce sont des hommes misérables, souvent dégradés et esclaves de l'eau de feu.

Les navires du Haut-Canada qui descendent les rapides de Lachine, passèrent ordinairement en face de Caughnawaga pour prendre à bord le pilote qui doit les diriger à travers les terribles sinuosités du Sault Saint-Louis. Et le touriste peut voir sur la côte le contraste qu'offre la vaste église de pierre, au toit de fer blanc, sur laquelle se dardent les rayons du soleil couchant, et les pauvres cabanes des sauvages.

Dans le clocher de l'église, il y a deux cloches, l'une toute moderne et très grosse, l'autre toute petite et vieille de près de deux siècles. Cette dernière éveille rarement les échos d'alentour. Mais on la conserve avec le plus grand soin, à cause d'une légende qui s'y rattache et qui la rend précieuse.

Vers 1690, le Père Nicols, missionnaire plein de foi et d'énergie, après avoir fait beaucoup de conversion parmi les Iroquois, avait réussi à leur bâtir une église. Il obtint de ces derniers une quantité de fourrures assez considérable qu'il envoya en France en échange d'une cloche qu'il voulait se procurer pour son église. La cloche fut expédiée du Havre, mais des mois et des mois se passèrent sans que le dévoué missionnaire apprit son arrivée à Montréal. Le navire qui l'apportait n'entra jamais au port. Les pauvres Iroquois pleurèrent, avec leur pasteur, le deuil de cette *chose bénie*, qui devait faire résonner les échos du Saint-Laurent et appeler les fidèles à la prière.

Quelques années se passèrent. On était au temps des guerres entre les deux ennemis séculaires, la France et l'Angleterre. Un jour, on apprit que le navire sur lequel la cloche avait été expédiée, n'avait pas péri, mais qu'il avait été capturé par un croiseur anglais, et que la cloche était maintenant suspendue au-dessus de l'église protestante de Deerfield, petite ville du Massachusetts.

Cette nouvelle attrista beaucoup les Iroquois et en même temps fit bouillir dans leurs veines le vieux sang sauvage.

Leur cloche, qui n'avait pas encore été bénie, mais qu'ils vénéraient sans l'avoir vue, était captive chez les hérétiques. Ils jurèrent qu'à la première occasion favorable ils iraient la recouvrer. Plusieurs années se passèrent dans cette attente; les conversions se faisaient de plus en plus nombreuses dans cette tribu, ce qui n'empêchait pas la continuation des guerres entre les sauvages.

Vers le commencement de l'année 1704, le marquis de Vaudreuil, alors gouverneur du Canada, prépara une expédition contre les colonies anglaises et sollicita le concours des Iroquois, par l'entremise de leur missionnaire, le Père Nicols. Celui-ci posa comme condition que l'on s'emparerait d'abord de la ville de Deerfield, ce qui fut accepté. Alors il rassembla la tribu et lui annonça en paroles éloquentes qu'une occasion se présentait de recouvrer leur cloche, si les guerriers voulaient se réunir et marcher à la délivrance. Sa parole tombait sur les cœurs bien préparés. Les armes furent mises en ordre, et, avec un enthousiasme digne des croisés de la Palestine, la vaillante troupe enrôlée pour la délivrance de la captive de Deerfield, se mit en marche au milieu de l'hiver pour rejoindre l'armée régulière du marquis de Vaudreuil au Fort Chambly. Les sauvages y arrivèrent au moment où l'expédition allait partir.

Les Français, n'étant pas habitués à marcher dans la neige, souffrirent beaucoup dès le commencement du voyage.

Le froid était rigoureux et la neige épaisse. Les hommes étaient obligés de porter eux-mêmes les provisions et les munitions. Les soldats murmuraient et ils furent plusieurs fois sur le point de se

révolter. Mais les sauvages, habitués aux voyages à la raquette, s'avançaient avec presque autant de facilité que par des chemins d'été. Le Père Nicols était à leur tête, et à côté de lui un sauvage de taille portait la bannière de la croix.

Chaque soir l'armée s'arrêtait tantôt au pied d'une colline ou d'une montagne, tantôt dans la plaine, et pendant que les soldats juraient et se lamentaient, les sauvages écoutaient leur guide qui les exhortait et les faisait prier avec lui.

En arrivant à la tête du lac Champlain, l'expédition le traversa sur la glace jusqu'à l'endroit maintenant occupé par la ville de Burlington. Puis elle pénétra dans les solitudes inexplorées du Vermont, dans la direction de Deerfield.

A partir de là, la misère augmenta et les sauvages eux-mêmes en souffrirent. Le Père Nicols faillit tomber martyr de son dévouement, mais, soutenu par un zèle admirable, il eut la force de continuer sa route jusqu'au jour où l'armée arriva à la destination, et s'arrêta à quatre milles de la ville, pour y passer la nuit. Au point du jour, De Rouville prit le commandement des troupes.

Le vent soufflait avec violence et la neige était durcie par une couche de glace qui se brisait sous le poids des hommes. Après quelques heures, on atteignit les remparts de Deerfield.

Les habitants ne se doutaient nullement qu'une surprise leur fut ménagée par l'ennemi. Les difficultés d'une marche à travers les forêts du Canada, en hiver, leur semblaient un obstacle insurmontable. La ville était endormie; la neige durcie et accumulée autour des remparts en rendait l'accès très facile, et l'ennemi escalada tranquillement les murs en observant le plus profond silence. La sentinelle tomba la première sous la tomahawk; tout le monde fut pris par surprise et la résistance fut presque nulle. Quelques habitants réussirent à s'échapper, mais beaucoup d'entre eux furent tués, et plus de cent furent faits prisonniers.

Les soldats ne songeaient qu'à se divertir, mais les sauvages pensaient à leur cloche. A la prière du Père Nicols, le commandant ordonna à un soldat de la mettre en branle, et les sauvages se rassemblèrent en silence devant la petite église. Aux sons de la cloche, ils s'agenouillèrent avec respect, tandis que le prêtre rendait grâce à Dieu des succès de l'entreprise.

La cloche fut descendue de l'église et suspendue sur deux bâtons croisés, prête à être transportée, le feu fut mis aux quatre coins de la ville, et l'armée s'éloigna par le même chemin qu'elle avait suivi pour venir.

Rendus à Burlington, les sauvages étaient exténués; ils n'avaient plus la force de porter leur cloche. C'était un poids trop lourd pour des hommes chaussés de raquettes. Ils désirent de l'enterrer et de revenir la chercher au printemps.

Quand la neige eut disparu et que les forêts se furent revêtues de leurs vertes parures, les guerriers, guidés par le Père Nicols, revinrent à Burlington et retrouvèrent leur cloche à l'endroit où elle avait été abandonnée. Elle fut emportée avec joie au village. Les guerriers en avaient faits une description enthousiasme; ils en comparaient les sons au chant des oiseaux, aux murmures de l'eau, à la grande voix des rapides.

Porteurs et fardeau étaient décorés de couronnes de feuillage et de fleurs des champs. L'entrée dans Caughnawaga fut un véritable triomphe, et la cloche, après avoir été contemplée par tous les yeux depuis si longtemps avides de la voir, fut hissée dans le clocher et où ses sons argentins se répétèrent sur la rive opposée.

Les sauvages continuèrent pendant plusieurs jours leurs réjouissances à l'occasion de l'arrivée de leur cloche, mais aux pauvres vaincus que, depuis l'hiver, les sauvages gardaient prisonniers, elle semblait faire entendre des glas funèbres. Ils songeaient à leurs parents assassinés, à leurs foyers désolés ou détruits qu'ils n'espéraient plus revoir. Deux ans plus tard, cependant, grâce aux efforts des colons du Massachusetts, secondés par le gouverneur du Canada, les survivants, au nombre de cinquante sept, furent relâchés et ils retournèrent à Deerfield. Il y eut une exception; une jeune fille, du nom de Fannie Williams, qui avait été protégée par un jeune guerrier, devint sa fiancée et ne voulut pas se séparer de lui. Elle embrassa la foi catho-

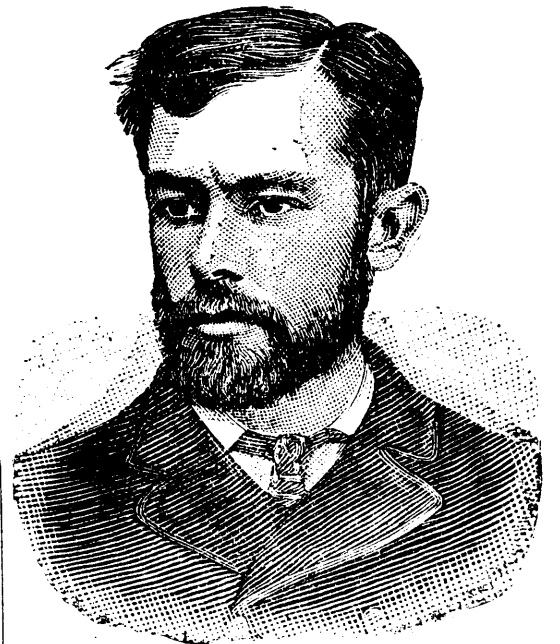
lique, et le Père Nicols bénit leur mariage. Dans le cours des années suivantes, elle revint sa ville natale, mais jamais elle ne fut tentée d'y demeurer. Ses descendants prirent le nom de Williams, et quelques-uns d'entre eux ont habité Caughnawaga jusqu'à ces dernières années.

Cette légende extraordinaire est vraie, et c'est à tort que les événements en ont été attribués par la croyance populaire à la tribu de Saint-Régis.

Cette dernière paroisse a été fondée par des sauvages de Caughnawaga, en 1760 seulement, cinquante-six ans après la prise de Deerfield, tandis que l'existence de la petite cloche et les détails qui s'y rapportent sont des preuves irrécusables à l'appui de ce que nous avons raconté.

TRADUCTION.

LES CANADIENS DES ÉTATS-UNIS



DR ALPHONSE LAROCQUE.

Le Dr Alphonse Larocque est né à l'Acadie, P. Q., le 18 janvier 1858.

Il fit son cours classique au collège des MM. de Saint-Sulpice de Montréal. Il passa ensuite deux années à Philadelphie, Penn., pour y étudier l'art dentaire. Ayant fait preuve de grandes aptitudes et d'un talent remarquable pour cette profession, son père, le Dr Larocque, ci-devant de l'Acadie et maintenant de Saint-Jean, P. Q., l'envoya en Europe afin de permettre à son fils de se perfectionner dans la profession de son choix.

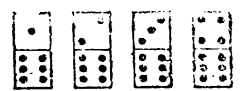
Ainsi placé sous la tutelle des grands maîtres de la science, il acquit, en peu de temps, une connaissance approfondie de l'art dentaire, et après avoir suivi les meilleurs cours de clinique en Europe, traversa l'Atlantique et vint s'établir à Plattsburg, où il se fit bientôt une nombreuse clientèle.

Il y a quelques années, il épousa Mlle Amélie Marchand, fille de M. F. Henri Marchand, notaire du district d'Iberville.

Il est le frère du Dr J. H. Larocque.

JEU DE DOMINOS

Nous allons prendre huit dominos seulement; par exemple:



que nous alignerons sur une seule rangée en les juxtaposant. Nous voudrions obtenir en quatre mouvements (deux dominos étant pris à la fois) la disposition suivante:

0	6	0	6	0	6	0	6
1	1	2	2	3	3	4	4

Comment faut-il ranger d'abord ces huit dominos?

COMMENT S'HABILLER



No 1.—Capote en moire crème.

No 1.—Capote à fond en noire crème, voilé de tulle de Venise crème; devant dentelle noire, aigrettes et nœuds de velours noir; brides de velours noir.



No 2.—Chapeau à fonds de velours.

No 2.—Chapeau à fond de velours mousse; bord amadou; sur les côtés, ailes de couroucou; aigrettes de couroucou et brides de velours mousse.

LE COIN DES ENFANTS

LA PRIÈRE

Avant de se coucher, un père, homme de sens, Faisant dans la maison sa ronde accoutumée, Vit au dortoir de ses enfants Une lampe encore allumée. Surpris, il y monta. L'aîné de ses deux fils, Ecolier de dix ans et des plus étourdis, [traire, Dormait déjà couché : le plus jeune, au coin A genoux près du lit, priait à haute voix, " Mon père, dit-il, tu le vois, Je ne fais pas comme mon frère : Il s'est couché ce soir sans dire sa prière. Comme il dort ! quel cœur endurci ! " " Mon enfant, répondit le père, Il vaudrait mieux dormir que de veiller ainsi, Pour me faire observer les défauts de ton frère."

DEVINETTE RÉCRÉATIVE

No 2.—Deux bergères, Louise et Marie, sont dans un pré à garder des moutons. Louise dit à Marie : —Donne-moi un mouton, j'en aurai le double de ce que tu as.

—Non, dit Marie à Louise, si tu m'en donnes un, j'en aurai un nombre égal aux tiens.

Combien de moutons avait chacune des deux bergères ?

RÉPONSE AU PROBLÈME MATHÉMATIQUE

Gédéon et Berthe nous écrivent le charmant petit billet que voici :

Monsieur le rédacteur.

Papa et maman ont voulu que nous devinions le problème de votre journal et que nous vous envoyions la solution. Nous nous sommes mis au travail, mais ça été joliment difficile, parce que nous sommes encore bien petits, cependant nous croyons tenir la réponse. La voilà : Quand la montre marquera 9 heures du soir, il ne sera réellement que 8 heures 8 minutes.

Au revoir, monsieur, GÉDÉON et BERTHE.

Mes chers petits amis inconnus, ce n'est pas tout à fait cela. Puisque la montre en question retarde de 12 minutes par heure, elle marque toujours les $\frac{4}{5}$ de l'heure vraie; donc—inversement—l'heure vraie est à chaque instant égale aux $\frac{5}{4}$ de l'heure marquée; les $\frac{5}{4}$ de 9 étant 11 $\frac{1}{4}$, il sera 11 hrs $\frac{1}{4}$ quand la montre marquera 9 heures.

LE NID DANS LA MOUSSE

" Céleste, sais-tu ce qu'est devenue la cane blanche ? Il me semble que je ne l'ai pas vue depuis plusieurs jours," disait Mme Martin à sa fille aînée, chargée de compter tous les soirs les volailles lorsqu'elles rentraient au poulailler. Les coqs, les poules et les petits poulets se promenaient toute la journée dans la prairie et dans la cour de la ferme, cherchant des graines et des petits vers, qu'ils se disputaient à bons coups de bec; les oies caquetaient près de la mare et les dindons faisaient la roue au milieu des dindes; mais, le soir, toutes les bêtes reprenaient les unes après les autres le chemin de la maison, et les enfants faisaient attention à ce qu'il n'en manquât aucune. Il y avait des chiens dans les environs et des renards dans le bois, sans compter les éperviers qui emportaient souvent les petits poulets. Mme Martin avait appris à ses enfants, à Céleste surtout, à soigner la volaille. Céleste était la grande pourvoyeuse et la



Céleste était la pourvoyeuse du poulailler

grande infirmière du poulailler; tous les jours, on pouvait la voir chercher dans les haies et le long de la cour les volailles qui pouvaient se trouver malades ou blessées; elle les rapportait dans la grande cuisine de la ferme, où elle les soignait si bien qu'elle les guérissait souvent.

Or Céleste cherchait la cane blanche depuis le commencement de la semaine, sans parvenir à la trouver. Elle savait bien que les canards ne sont pas aussi obéissants que les poules et qu'on ne peut pas leur faire faire ce qu'on veut. Le père Martin

n'avait pas trouvé d'autre moyen pour les empêcher de manger ses fraises et ses framboises que d'entourer le potager d'une haie si haute qu'elle avait l'air d'une muraille verte. Encore les canards avaient-ils quelquefois essayé de voler par-dessus la haie; mais ils étaient de belle race, de vrais carards de Rouen et trop lourds pour voler. Les fraises et les framboises mûrissaient maintenant tranquillement pour les enfants de la ferme, au lieu d'être mangées, à mesure qu'elles commençaient à rougir, par une troupe de dix à douze canards.

Il y avait beaucoup d'enfants à la ferme : deux grands fils qui aidaient leur père à conduire la charrue et à faucher les prés, deux petits garçons qui allaient encore à l'école ainsi que les deux petites filles, Marie et Denise, et Céleste, la sœur aînée, celle que chacun appelait dès qu'on revenait à la maison, et qui courait depuis le matin jusqu'au soir pour servir tout le monde. Le père Martin et ses deux grands fils, Jean et Placide, travaillaient bien aux champs, et tous les petits avaient leur ouvrage à faire avant de partir pour l'école; mais Mme Martin et Céleste étaient levées avant les autres et ne se couchaient que lorsque le père et ses fils dormaient depuis longtemps. " Les hommes ne travaillent que d'un soleil à l'autre, disait la fermière, mais l'ouvrage d'une femme n'est jamais au bout."

Tous les enfants étaient assis autour de la table, et Céleste servait la soupe. " Ecoutez, dit la mère, nous ne savons pas ce qu'est devenue la cane blanche, et je ne voudrais pas l'avoir perdue pour plus de dix francs : il n'y en a pas de cette espèce à une lieue à la ronde. Quand notre dame me l'a apportée avec son canard, je me suis dit comme ça que je garderais toujours l'espèce pour l'honneur de la maison; mais elle n'a guère pondu l'an dernier, et tous ses œufs étaient clairs. Je comptais sur cette année pour me rattraper, et la voilà perdue ! Peut-être me l'a-t-on volée, car on savait que j'en étais fière. Je donnerai une pièce de dix sous à celui d'entre vous qui me donnera des nouvelles bien sûres de ma cane blanche ! "

Les enfants de la ferme n'avaient guère d'argent, et ce qu'ils gagnaient par hasard était soigneusement gardé dans leur tirelire; mais le petit Michel avait relevé la tête : " Dix sous, maman, tu avais dit que tu ne voudrais pas pour dix francs avoir perdu la cane blanche ! "

Tout le monde se mit à rire, et Michel continua : " Il faut que tu me donnes au moins un petit écu, si je te rapporte des nouvelles de la cane blanche ! "

La mère Martin regardait le petit garçon; elle n'aimait pas beaucoup qu'on lui mit le marché à la main, et c'était toujours tant pis pour les servantes et les ouvrières qui disputaient trop avec elle pour leurs gages; mais elle avait cru voir dans ses yeux qu'il avait des nouvelles à lui donner, et elle dit : " Tu es trop intéressé, Michel. Marie et Denise auraient dit tout de suite ce qu'elles auraient su sans penser à marchander; mais dis-moi seulement où est la cane blanche, et, quand j'aurai vendu sa première couvée, je mettrai un petit écu dans ta tirelire, sur le haut de l'armoire."

Michel marmottait entre ses dents. " Marie et Denise ne sont que des

filles, disait-il, et les éperviers pourraient bien emporter les petits canards, en sorte qu'il n'y en aurait pas à vendre." Mais il voyait que son père n'était pas content, et que tous les yeux étaient fixés sur lui avec curiosité; il dit enfin : " La cane blanche s'est fait un nid dans la mousse, derrière la haie du moulin, et elle couve une douzaine d'œufs vert clair qui sont bien jolis ! "

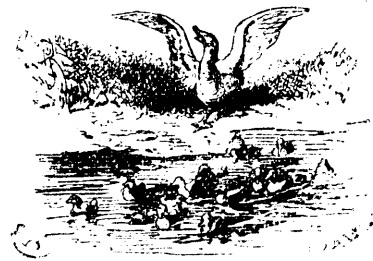
La mère Martin et Céleste étaient bien contentes, mais elles n'en demandèrent pas davantage; elles avaient peur que tous les enfants ne voulussent aller voir la petite sauvage et qu'on ne lui fit peur.

" Laissez la cane tranquille, dit le père Martin, sans quoi..." Il regardait du coin de l'œil la verge avec une lanière de cuir qu'il portait souvent à la main parmi ses troupeaux. Ses enfants savaient ce que cela voulait dire, les plus grands ne l'avaient pas encore oublié. Michel se pencha vers sa mère : " Je n'ai pas dit de quel côté du moulin elle avait fait son nid," marmotta-t-il.

Marie et Denise avaient tourné tout autour des haies sans rien voir; Céleste avait semé les miettes de la cuisine le long des chemins, et elle n'avait pas découvert le nid; le temps se passait.

Un matin, Michel rentra en courant, comme il partait pour l'école : " Maman, maman ! " criait-il. La mère Martin courut; elle croyait que Michel s'était blessé, mais il montrait de la main la mare à côté de la ferme.

Là, sous les rayons du soleil, au milieu des oies et des canards, qui avaient l'air de lui dire bonjour, la petite cane blanche avait amené huit



Au bord de la mare.

ou dix canetons tout ronds, tout jaunes, tout ébouriffés encore, qui flottaient comme des fleurs à la surface de l'eau ! Ils étaient si gentils, et la fermière était si contente, qu'elle ne put s'empêcher d'embrasser Michel, pour le remercier de sa bonne nouvelle. " Que tout aille bien avec la couvée, et tu auras ton petit écu, mon garçon ! " dit-elle.

Mais Michel n'y pensait déjà plus; il trouvait les petits canards trop jolis pour les vendre.

Mme de WITT, née GUIZOT.

LOTÉRIE NATIONALE !

\$30,000.00

de prix seront tirés le

20 AVRIL

Prix du Billet : \$1.00
Pour obtenir, billets, informations etc., etc.

S'adresser au secrétaire,

S. E. LEFEBVRE,
No 19, rue St-Jacques

RÉCRÉATIONS DE LA FAMILLE

No 247.—MOTS CARRÉS

Dans mon Premier la mort rendit une vic-
[time ;
Par mon Deux vient l'honneur moins souvent
[que le crime ;
Du culte du Coran mon Trois est le défenseur ;
Et mon Quatre toujours marque que de gros-
[seur.

RALPH-HAEL.

No 248.—JEU DE MOTS

Ce ne sont pas les œuvres du haut, mais du
XXX XXX qui se vendent d'ordinaire en un
XXXXX.

SOLUTIONS :

No 246.— A N N E
N O E L
N E V A
E L A N

No 247.—Le mot est : Demain.

ONT DEVINÉ :

Mlle Flore Gélina, Yamachiche ; Ivan et
Sylvio, J. L. R. Mercier, L. U. A. Renaud,
L. N. Bélanger, Montréal ; L. F. Kérourac,
Mme Ed. Lafleur, Prosper Malinorne, Emile
St-Pierre, Québec ; N. Dupuis, Sorel ; Mlle
A. Normandin, Mile-End.

Solution de l'énigme qui a paru dans *Le
Monde Illustré* du 16 février

1 F joue, 2 D joue, 3 R joue, 4 F joue, 5 T
joue, 6 D joue, 7 F, 8 T, 9 F, 10 R, 11 F,
12 D, 13 R, 14 F, 15 T, 16 D, 17 T, 18 F, 19
T, 20 F, 21 T, 22 F, 23 R, 24 F, 25 D, 26 R.

LOTÉRIE NATIONALE !

\$30,000.00

De prix seront tirés le

20 AVRIL

Prix du billet \$1.00

Pour obtenir billets, informations
etc, etc.

S'adresser au secrétaire,

S. E. LEFEBVRE,
No 19, rue St-Jacques.

VICTOR ROY,

ARCHITECTE

No 26, rue Saint-Jacques, Montréal

HORACE PEPIN, L.D.S.

CHIRURGIEN-DENTISTE

61, RUE ST-GABRIEL,

Entre les rues Notre-Dame et St-Jacques

MONTREAL

LA PLACE POUR SE PROCURER

LES MEILLEURS

THES ET CAFES

Avec garantie et satisfaction est chez

GEORGE BRISTOL,

177, RUE SAINT-LAURENT

FUMEZ LE CIGARE

DOCTOR

R. COURTEAU & CIE.,

210 - RUE CRAIG - 210

MONTREAL

L'AGASIN PITTORRESQUE paraissant le
1er et le 15 de
chaque mois. Rédacteur en chef: M. Edouard
Charbon. Bureaux: 29, Quai des Grands-Augus-
tins, à Paris (France). Abonnements pour 1886:
Paris, 10 francs, départements, 12 fr., Union pos-
tale, 13 fr.

HENRI LARIN,
PHOTOGRAPHE,
18 - RUE SAINT-LAURENT - 18
MONTREAL

20289

"JOHNSTON'S FLUID BEEF."



ETABLIE EN 1870

Les triples extraits culinaires concentrés de JONAS.
Huile de Castor en bouteilles de toutes grandeurs.
Moutarde Française, Glycerine, Collefortes.
Huile d'Olive en pintes, pintes et pots.
Huile de Foie de Morue, etc.,

HENRI JONAS & CIE.,

10 - RUE DE BRESOLES - 10

MONTREAL

\$100 DE RECOMPENSE

Aux personnes qui souffrent de la Dyspep-
sie et de toutes les incommodités de de cette
terrible maladie, nous invitons ces personnes
souffrantes à essayer notre célèbre Eau Saint-
Léon. Nous sommes sûrs de leur procurer un
prompt soulagement. Cette Eau merveilleuse
est en vente dans les principales épiceries et
pharmacies. En gros et en détail par E.
MASSICOTTE & FRÈRE, seuls agents pour
la compagnie, 217, rue Sanguinet, Montréal,
Téléphone No 810 A.

A l'Enseigne du Gros Fanal

A. BYARELLE,

41, Cote St-Lambert, Montréal

TOUTES SORTES DE

CHAUSSURES

Pour hommes, femmes et enfants, faites sur
commande et réparées avec soin et prompti-
tude.

CREMERIE

M. Giard a l'honneur de solliciter le patro-
nage du public, pour son commerce, et rap-
pelle à ses nombreux clients de sa crèmerie de
Saint-Antoine de Richelieu qu'il est encore
prêt à recevoir toute commande qu'on voudra
bien lui confier.
Beurre des crèmeries et des cultivateurs,
fromage à la crème, œufs frais, reçus tous les
jours, pois et fèves.

J. A. GIARD,

36, RUE BONSECOURS, MONTRÉAL.

GRANDE VENTE

DE LA

Balance de nos Marchandises des Fêtes

Réduction spéciale dans les Manteaux pour
Dames et Habillements pour Messieurs, spé-
cialités de

ARCAND FRERES

111, RUE ST-LAURENT

LESAGE & AMIOT,

Ingénieurs Civils et Sanitaires,

ARCHITECTES, MESUREURS, EVALUATEURS,
SOLLICITEURS DE PATENTES

ET AGENTS D'IMMEUBLES,

No. 62, Rue Saint-Jacques,

MONTREAL.

Nous attirons spécialement l'attention du
public sur la

PHARMACIE EDMOND LEONARD,

et nous avouons que nous ne saurions trop
la recommander, surtout aux familles dont
les besoins multiples nécessitent des prix
bas. Cette pharmacie possède un assorti-
ment des plus variés d'objets pharmaceu-
tiques, et ses articles de toilette, tels que
brosses, peignes, savons, parfums, poudre et
eaux dentifrices, etc, sont à la portée de
toutes les bourses. Une visite d'ailleurs au

No 1615, RUE NOTRE-DAME,

convaincra l'acheteur des avantages qu'on y
trouve.

SAVONS MEDICINAUX

DU

Dr V. PERRAULT

Ces savons qui guérissent toutes les Maladies
de la Peau sont aujourd'hui d'un usage géné-
ral ; les médecins les recommandent à leurs
patients, et des milliers de certificats attestent
leur efficacité.

Des cas nombreux de démangeaisons, dartres,
Riflé, Hémorrhoides, etc., réputés incurables,
ont été radicalement guéris par l'usage de ces
Savons.

Numéros et Usage des Savons

Savon No 1—Pour démangeaisons de toutes
sortes.

Savon No 2—Détersif. Est propre à nettoyer
les plaies et les ulcères, et favorise la cicatris-
sation.

Savon No 3—Contre les lentes, poux, mor-
pions, etc.

Savon No 4—Pour les ulcères syphilitiques,
chancres, etc.

Savon No 5—Pour toutes sortes de dartres.

Savon No 6—Pour la teigne.

Savon No 7—Pour maladie de la barbe.

Savon No 8—Contre les taches de rousseur
et le masque.

Savon No 9—Contre les rhumatismes.

Savon No 10—Ce savon est employé pour
faire disparaître la grosse gorge.

Savon No 11—Désinfectant.

Savon No 12—Nous recommandons ce sa-
von d'une manière toute particulière pour le
riflé.

Savon No 13—Pour les crevasses.

Savon No 14—Surnommé à juste titre, sa-
von de beauté, sert à embellir la peau et donner
un beau teint à la figure.

Savon No 15—Dentifrice. Ce savon est de
beaucoup supérieur à toutes les pâtes et poudres
pour nettoyer les dents.

Savon No 16—Contre les moustiques, ma-
ringouins, mouches noires, etc.

Savon No 17—Contre la gale. Cette maladie
essentiellement contagieuse, disparaît en quel-
ques jours en employant le savon No 17.

Savon No 18—Pour les hémorrhoides. Ce
savon a déjà produit les cures les plus admi-
rables et cela dans les cas les plus chroniques.

Savon No 19—Pour les animaux. Contre la
gale, blessures, etc.

Ces savons sont en vente chez tous les phar-
maciens. Si votre marchand ou droguiste ne les
tient pas veuillez en envoyer le prix (25cts) à
l'adresse ci-dessous et ils vous seront expédiés
franco, par la malle.

ALFRÉD LIMOGES,
St-Eustache, P. Q.

LABBÉE & CIE,
MARCHANDS DE

Ferronneries,
Peintures,
Huiles,
Vernis,
Vaiselles,
Verres.

USTENSILES DE CUISINE, Etc,

No 507, RUE SAINTE-CATHERINE,
MONTREAL

CASTOR FLUID

On devrait se servir pour les cheveux de
cette préparation délicieuse et rafraichissante.
Elle entretient le scalp en bonne santé, em-
pêche les peaux mortes et excite la pousse.
Excellent article de toilette pour la chevelure.
Indispensable pour les familles. 25 cents la
bouteille.

HENRY R. GRAY,
Chimiste-pharmacien,
144, rue St-Laurent.

AUX ANNONCEURS

Pour \$20, nous publierons une annonce de
dix lignes dans un million de numéros des
principaux journaux américains et cette publi-
cation aura lieu dans un délai de dix jours. Ce
prix établit le taux à un cinquième de cent la
ligne pour mille de circulation !

Cette annonce paraîtra dans un seul numéro
de chaque journal et, par conséquent, passera
sous les yeux de un million d'acheteurs de dif-
férents journaux ; — ou cinq millions de lec-
teurs, s'il est vrai, comme on l'a déjà dit, que
chaque journal acheté est lu par au moins cinq
personnes en moyenne. Dix lignes font environ
75 mots. Adressez copie d'annonce et chèque,
ou envoyez 30 cents pour un livre de 176 pages.

GEO. P. ROWELL & CO, 10 SPRUCE ST.,
NEW-YORK.

HENRY SCHMITH,

168, RUE SAINT-DENIS

Confection de CHEMISES par un
tailleur pratique

Chemises de tous genres à ordre, bon
ouvrage, satisfaction garantie.
Conditions modérées.

Chester's Cure !

Pour la Toux
L'Asthme Rhumes
Bronchites Catarrhe
Enrouements Etc, etc.

LE GRAND REMEDE CANADIEN

Pour les maladies ci-dessus mentionnées. In-
faillible dans tous les cas. Demandez-le à votre
pharmacien. Expédiez aussi franco par la
malle sur réception du prix. Adressez :

W. E. CHESTER,
461, rue LaGauchetière, Montréal

Prix : grande boîte..... \$1.00
" petite boîte..... 50

LA SEULE PLACE

Ou tout le monde veut aller mainte-
nant, c'est chez

M. A. RACIOT

NO 220, RUE ST-LAURENT, MONTRÉAL

Etant toujours sûr de pouvoir acheter à de
ses Remèdes Sauvages Patentés, lesquels gué-
rissent, sans craindre aucun danger, toutes les
maladies indistinctement, tels que : Dyspep-
sie, Bronchites, Maladies du Foie, Jaunisse,
Constipation, Mal de tête, Névralgie, Diar-
rhée, Choléra de toutes sortes guéris en moins
de trois heures ; Rhumatismes, Plaies, Ul-
cères, Mal de matrice (beau-mal), Maladies
secrètes, Boutons, Démangeaisons, Riflé, etc.
Dites-le à tous vos parents, voisins et amis
et tous seront satisfaits.

N. B.—Vous trouverez également les re-
mèdes de M. A. Racirot à Sorel, chez ma-
dame Jos. St. Jacques, fils, ou chez M. George
St. Jacques, 30, rue Cascades, St. Hyacinthe,
P. Q., dans le bloc des Dilles Larivière.

LE MONDE ILLUSTRÉ est publié par
Berthiaume & Sabourin, éditeurs-proprie-
taires. Bureau : rue Saint-Gabriel, No 30,
Montréal.

FEUILLETON DU "MONDE ILLUSTRÉ"

Montréal, 19 mars 1887

JEAN-JEUDI

DEUXIÈME PARTIE—(Suite)

Hn franchissant le seuil du parloir, le voleur émerite jeta un rapide coup d'œil sur le jeune homme qui de son côté examinait curieusement la physionomie du nouveau venu.

—Il a l'air d'un malin, ce petit-là... se dit Jean-Jeudi. Il me botte...

Puis il continua tout haut, avec la plus obséquieuse politesse et une humilité de circonstance :

—Sur la recommandation d'un camarade vous avez bien voulu, monsieur l'avocat, vous occuper de mon affaire et me faire appeler... J'en suis très reconnaissant, plus reconnaissant que je ne saurais l'exprimer, comme aussi envers le détenu René Moulin qui, me sachant présentement un peu dans la panne, s'est chargé de faire l'avance de vos émoluments... Il me semble que si vous plaidez pour moi suis sûr d'être acquitté...

—Je plaiderai si je suis convaincu... répondit Henry de la Tour-Vaudieu. Répondez-moi franchement.

—Oh ! monsieur, je le jure !

—Vous êtes accusé de vol ?

—Oui, monsieur.

—Etes-vous réellement innocent de ce vol ?

—Comme l'enfant qui vient de naître.

—On avait cependant sans doute de sérieuses raisons de vous soupçonner ?

—Aucune.

—De fausses apparences vous chargeaient ?

—Non, monsieur... On n'avait contre moi que la dénonciation d'un gredin nommé Fil-en-Quatre, qui voulait me faire manger de la prison, parce qu'il se figurait, bien à tort, que j'étais cause de son arrestation.

—Etes-vous en mesure de prouver votre innocence ?

—J'ai un alibi et des témoins qui en déposeront...

—Mais alors mon office ne vous est point nécessaire...

—Pardonnez-moi, monsieur, il m'est indispensable...

—Pourquoi ?

—Il faut vous dire que je suis un récidiviste...

—Je le sais, fit Henry.

—Et que, par conséquent, continua Jean-Jeudi, si je n'ai pas d'avocat, ou si j'ai un avocat d'office qui ne me portera pas le moindre intérêt, on me tombera sur le dos au tribunal et, quoique blanc comme neige, j'attrapperai sans marchander je ne sais combien de mois de prison... Vous, monsieur, vous saurez faire comprendre aux juges que parce qu'on a péché une fois ce n'est pas une raison pour qu'on recommence indéfiniment...

—Vous n'avez aucune famille ?

—Non, monsieur, à ma connaissance du moins. Enfant trouvé... fils de la borne et du ruisseau... Ni bons exemples, ni bons conseils. Point d'encouragement, point d'affection... Tout ça, c'est une fichue école. Il ne faut pas me blâmer, monsieur, il faut plutôt me plaindre.

—Je ne vous blâme pas, et décidément je tâche-

rai de vous tirer de là... Donnez-moi les noms des témoins à décharge sur lesquels vous comptez...

—Je les ai déjà fait appeler chez le juge d'instruction, monsieur.

—Bien ; je demanderai communication de votre dossier... Je ferai le possible, mais je ne puis vous cacher que votre condamnation antérieure me gênera beaucoup pour répondre au réquisitoire du procureur impérial.

—Oh ! monsieur l'avocat, balbutia Jean-Jeudi d'un ton qu'il s'efforçait de rendre pathétique, je vous en prie, je vous en supplie, ne m'abandonnez pas. Mon unique espoir est en vous... Obtenez mon acquittement... J'ai tant besoin d'être libre...

Henry de la Tour-Vaudieu, étonné de l'accent avec lequel ces derniers mots avaient été prononcés, regarda Jean-Jeudi.

—Vous avez tant besoin d'être libre... répéta-t-il. Ce n'est pas, je l'espère, pour un acte répréhensible ? pour tirer vengeance, par exemple, de celui qui vous a dénoncé fausement ?

Jean-Jeudi était un vieux routier, et de plus un

sieur, et j'aurais besoin de savoir si je m'abuse, oui ou non...

—Parlez.

—La justice conserve-t-elle ses droits contre un homme pour un crime commis depuis plusieurs années ?...

—Précisez le nombre des années, sans cela je ne puis répondre...

—Vingt ans... et le crime en question entraînait la peine de mort...

—En vérité, je suis surpris de votre ignorance !

Le Code d'instruction criminelle, chapitre V, article 687, s'exprime ainsi : "L'action publique et l'action civile résultant d'un crime de nature à entraîner la peine de mort ou des peines afflictives perpétuelles, ou de tout autre crime emportant peine afflictive ou infamante, se prescrivent, après dix années révolues, à compter du jour où le crime aura été commis, si dans cette intervalle il n'a été fait aucun acte d'instruction ni de poursuites."

Dans le cas particulier dont vous parlez, y a-t-il eu instruction et poursuites interrompant la prescription ?

—Non, monsieur.

—Alors le criminel est certain de l'impunité.

—Même si on le dénonçait en prouvant le crime ?

—Oui, même alors...

—Mais si un innocent avait été condamné à la place du coupable ?...

—Cela ne changerait rien à la loi... On pourrait exhumer le passé sans doute, et chercher à faire réhabiliter l'innocent ! Mais le vrai coupable ne courrait d'autre danger que celui résultant d'un scandale effrayant... Il serait justiciable uniquement de l'opinion publique et n'aurait à redouter que la honte...

—Et s'il était dans une très grande et très brillante position ?...

—La chute serait plus retentissante, voilà tout...

Jean-Jeudi réfléchissait.

—Maintenant, reprit Henry de la Tour-Vaudieu, apprenez-moi à quel propos vous m'avez demandé ces renseignements.

—Monsieur, répliqua le vieux bandit, je connais un personnage dans une haute situation, qui s'est rendu complice d'un assassinat et qui a fait guillotiner un innocent à sa place... Si je suis acquitté, je vengerai la victime en déshonorant le vrai coupable, et j'irai certainement vous demander les moyens d'arriver à mon but. Vous voyez bien qu'il s'agit d'une bonne action...

—Qui sait ? répondit l'avocat. Le scandale ne ressuscitera pas la victime, et peut-être depuis vingt ans le criminel s'est-il repenti... Enfin, si

vous désirez me consulter quand vous serez libre, je vous recevrai volontiers et je vous répondrai selon ma conscience.

—Vous vous appelez bien M. de la Tour-Vaudieu, n'est-ce pas ? demanda Jean-Jeudi.

—Oui, pourquoi ?

—Eh ! mon Dieu, pour savoir le nom de mon généreux avocat, voilà tout... D'ailleurs, il ne m'est point inconnu, ce nom... Est-ce que vous seriez parent de M. le duc Sigismond de la Tour-Vaudieu ?

—C'était mon oncle, et il est mort...

—Je sais cela... je l'ai vu mourir...

Henry regarda son interlocuteur avec une profonde surprise.

—Vous avez vu mourir le duc Sigismond de la Tour-Vaudieu ! s'écria-t-il.

—Oui, monsieur... Oh ! bien par hasard... Il a



“ Mets une sourdine, ma vieille... il s'agit d'un secret énorme. ” —Page 82, col. 3.

habile comédien.

Il soutint avec un aplomb imperturbable le regard investigateur de l'avocat et répondit :

—Non seulement ce n'est pas pour commettre une mauvaise action, mais c'est pour en faire une bonne...

Henry étudia curieusement la physionomie du détenu.

—En vérité ! dit-il.

—Oui, monsieur...

—Et de quelle nature, cette bonne action !...

—Je vous le dirai volontiers, mais d'abord il faut me permettre de vous questionner... Me le permettez-vous ?

Le jeune homme fit un signe affirmatif.

Jean-Jeudi reprit :

—Je ne connais pas très bien le Code, mon-

été tué en duel... Je passais dans le bois de Vincennes au moment où il recevait le mauvais coup dont il ne devait pas revenir... Je me suis approché... Il râlait déjà... Je me suis laissé dire que c'était un bien brave homme...

Jean-Jeudi ajouta avec une feinte bonhomie :

—L'avez-vous connu, votre oncle, monsieur l'avocat ?...

—Non... murmura le jeune homme.

—Quel âge avez-vous donc, sans indiscrétion ?...

Ces questions multipliées fatiguaient et embarrassaient Henry. Il répondit cependant :

—Vingt-deux ans...

—Et il y a vingt ans que le duc Sigismond est mort... C'est juste. Vous étiez trop petit pour vous en souvenir... Mais votre père ? Il n'était donc pas là, votre père ?...

—Mon père habitait l'Italie à cette époque : il n'en est revenu, en me ramenant avec lui, que quelques mois après la mort de mon oncle et de ma grand-mère.

Henry déguisait la vérité afin d'éviter toute explication au sujet de sa situation d'enfant trouvé, fils adoptif de Georges de la Tour-Vaudieu.

Il répondait ainsi, du reste, chaque fois qu'on le questionnait sur sa jeunesse.

Cette réponse rendit Jean-Jeudi fort perplexe.

—Si son père et lui ne sont revenus d'Italie qu'après la mort de l'oncle, se disait-il, évidemment le père n'est pas mon particulier de Neuilly... Plume-d'Oie ne savait ce qu'il disait au sujet des initiales écrites au bas de la fameuse lettre copiée par lui, et ce que je m'étais mis dans la caboche n'a pas le sens commun !... Bref, je patauge au milieu de tout ça...

Henry de la Tour-Vaudieu, voyant Jean-Jeudi rêveur, lui demanda :

—Pourquoi m'interrogez-vous ainsi, et que vous importent ces choses ?

X

—Excusez-moi si je me permets de vous questionner, monsieur l'avocat, répliqua Jean-Jeudi. C'est votre nom qui me faisait revenir en mémoire un tas d'histoires du temps passé...

En disant ce qui précède, le bandit émérite je fait les yeux par hasard sur le chapeau du jeune homme...

La vue du crêpe de grand deuil qui couvrait les trois quarts de ce chapeau le fit tressaillir.

—Est-ce que M. le duc, votre père, est mort ? demanda-t-il avec inquiétude.

—Non... répondit Henry, j'ai perdu ma mère...

—Je vous ai adressé une demande indiscrète, monsieur, pardonnez moi...

—Indiscrète, peut être, dit vivement Henry, mais vous aviez sans doute une raison pour me l'adresser, et je désire connaître cette raison...

Jean-Jeudi prit un air contrit et désolé.

—Aucune, monsieur, pas la moindre, je vous assure... balbutia-t-il. Les souvenirs du passé... pas autre chose...

—Êtes-vous sincère ?

—Ah ! pour ça, oui, je vous en donne ma...

Il allait ajouter : *parole d'honneur*, mais il se rappela sa situation, le lieu où il se trouvait, et il n'osa point achever sa phrase.

Henry se leva et sonna le gardien.

—Vous examinerez mon dossier, n'est-ce pas, monsieur ? demanda le détenu d'une voix suppliante.

—Je vous l'ai promis...

—Et je vous reverrai bientôt ?

—Je vous le promets...

Le gardien conduisit Jean-Jeudi au préau de la prévention et Henry quitta Sainte-Pélagie, très occupé malgré lui des questions singulières de son nouveau client.

Celui-ci était de plus en plus perplexe.

—Sa mère est morte... se disait-il, et il a vingt-deux ans... il est revenu d'Italie avec son père quelques mois seulement après la mort du duc Sigismond... Est-ce que je serais sur une fausse piste ? DUC S. DE L. T. V... voilà les initiales que le ci-devant notaire a traduites par ces noms : SIGISMOND DE LA TOUR VAUDIEU. Positivement ça s'ajustait si bien que ça semblait fait sur mesure, mais au fond ça ne prouvait rien... Combien y a-t-il de noms en France qui commencent par les mêmes lettres !... Tant que je se-

rai sous les verrous je n'y verrai goutte... La bouteille à l'encre, quoi ! Il faut que je sois libre... Il faut que j'aie en ma possession la copie de la lettre laissée par Plume-d'Oie, rue de la Reynie, dans une de ses vieilles malles... Il faut que je sache si la Mme Dick Thorn de la rue de Berlin est bien l'empoisonneuse de Neuilly, et si, de ce côté encore, je ne m'abuse pas...

Jean-Jeudi, déconcerté par son entretien avec Henry, en arrivait à douter de tout.

—Eh bien ? lui demanda René en le voyant revenir, la mine assez déconfite. Est-ce qu'il refuse ?

—Nenni, mon vieux !... Il me défendra, et je compte bien qu'il saura me faire acquitter...

—Pourquoi donc avez-vous l'air si sombre ?...

—Une idée que tu te fais... Au contraire, je suis très content... Je rirais volontiers comme une petite folle... Il me semble que je tiens la clef des champs... et de fait je la tiendrai bientôt.

Le temps s'écoulait.

L'époque où Jean-Jeudi et René Moulin devaient passer en jugement n'était pas encore officiellement indiquée.

Le duc Georges de la Tour-Vaudieu habitait toujours le petit logement de la rue Pot-de-Fer-Saint-Marcel.

Trois ou quatre fois déjà il s'était introduit, la nuit, dans son hôtel de la rue Saint-Dominique, avait lu ses lettres et soigneusement recollé les enveloppes.

Tout le monde le croyait loin de la France.

Théfer ne parvenait point à découvrir la demeure de Claudia Varni.

Il lui semblait impossible qu'elle fût à Paris.

Le policier, tout en ayant interrompu la surveillance de ses agents, ne perdait pas complètement de vue l'humble logis de la rue Notre-Dame des Champs et portait des nouvelles satisfaisantes au sénateur, qui souhaitait avec ardeur l'entendre lui dire : *Angèle Leroyer est morte !*

Il semblait à Georges de la Tour-Vaudieu que cette mort soulagerait ses épaules d'un écrasant fardeau.

La fille de Paul Leroyer l'occupait peu, ou pour mieux dire ne l'occupait pas.

Il n'attachait aucune importance à cette enfant, et croyait fermement qu'une fois la mère disparue aucun danger n'existerait plus pour lui.

Berthe abandonnerait toute idée de vengeance et de réhabilitation, faute d'un bras fort pour la soutenir et d'un esprit énergique pour la guider.

René Moulin aurait pu mettre à la disposition de Berthe cet esprit et ce bras, mais il était prisonnier et sa condamnation semblait plus probable, du moins le sénateur et Théfer la regardaient comme assurée.

Elle le devint bien d'avantage encore au lendemain de l'attentat de la rue Le Peletier, lorsque les bombes d'Orsini eurent entouré d'éclats meurtriers la voiture qui conduisait Napoléon III à l'Opéra, et fait de nombreuses victimes parmi les cent-gardes de l'escorte et les curieux massés sur les trottoirs.

L'arrestation de l'Italien Orsini, arrivant d'Angleterre où René Moulin avouait l'avoir connu, rendait effroyablement grave en apparence la situation du mécanicien.

On pouvait englober le malheureux dans une affaire de réicide et de haute trahison, et certes on n'y manquerait pas, les apparences étant contre lui et les réponses même de son interrogatoire le compromettant totalement.

L'état d'Angèle Leroyer était désespéré.

Les soins affectueux d'Etienne Lorient, qui venait chaque jour et souvent deux fois par jour, ne pouvaient désormais retarder de bien peu le dénouement fatal.

Depuis la scène douloureuse à laquelle nous avons assisté, le jeune médecin affectait avec Berthe une grande réserve et ne lui adressait la parole que pour des recommandations relatives à l'état de la malade.

Cette contrainte lui pesait horriblement ; la blessure profonde, incurable, de son cœur, saignait jour et nuit et ne lui laissait point de repos. Il endurait un véritable martyre.

Berthe, soupçonnée injustement et refusant de se justifier, ne souffrait pas moins que lui, mais la conscience du devoir accompli soutenait ses forces.

Un jour, Etienne parut plus triste encore et plus sombre que de coutume.

Il voyait approcher le moment suprême et il s'épouvantait du coup terrible que la malheureuse enfant allait recevoir.

Pris de pitié, il se contraignit à oublier pour un instant qu'il la croyait coupable et, l'attirant un peu à l'écart, il lui dit d'une voix tremblante :

—Aucune illusion n'est possible, ma demoiselle, et je dois vous préparer à l'inévitable catastrophe qui se produira d'un moment à l'autre...

—Mon Dieu ! balbutia Berthe en joignant les mains et en pâissant, ma mère va mourir.

Etienne poursuivit :

—Vous allez vous trouver orpheline... seule au monde... sans un protecteur... sans un soutien... pourquoi suis-je forcé d'ajouter : sans un ami !...

et cependant l'affection la plus profonde et la plus loyale, le dévouement le plus absolu, s'offraient à vous... Hélas ! ils ont été repoussés... Je ne veux pas me souvenir aujourd'hui que vous avez refusé de me répondre, il y a quelques jours... Je renouvelle la prière que je vous adressais, et c'est en suppliant que je vous demande de l'accueillir...

Serez-vous inflexible ?... N'éloignerez-vous point de mon esprit le doute qui le torture ?... Ne rendrez-vous pas la paix à mon âme, l'espoir à mon cœur ?... Berthe, chère Berthe, vous que j'ai tant aimée, vous que j'aime encore plus que tout au monde, ayez pitié de moi ! Soyez franche ! ne me cachez rien, et si vous n'êtes coupable que d'une imprudence, mon amour ne vous marchandera point le pardon et l'oubli... Qu'alliez-vous faire à la place Royale ?

Berthe releva la tête qu'elle avait penchée sur sa poitrine tandis que le docteur lui parlait, et d'une voix qu'elle s'efforçait d'affermir, mais que brisait une émotion poignante, elle murmura :

—Votre douleur me touche et cependant il me faut aujourd'hui vous répéter ce que je vous ai déjà dit : Si vous me croyez indigne de votre estime, c'est un chagrin pour moi, mais je refuse de me justifier... je ne répondrai pas.

Etienne fit un geste de désespoir, prit son chapeau sans prononcer une parole, salua, et quitta la chambre en chancelant comme un homme ivre.

A peine avait-il refermé la porte derrière lui que Berthe, tombant à genoux, cachait son visage dans ses mains, tandis que des larmes brûlantes inondaient son visage et que des sanglots convulsifs soulevaient sa poitrine.

Le soir de ce même jour, Angèle Leroyer s'éteignit dans les bras de son enfant qui lui jurait de donner sa vie, s'il le fallait, pour réhabiliter le nom de son père, Paul Leroyer, mort innocent sur l'échafaud.

Le surlendemain l'orpheline conduisait la dépouille de sa mère au cimetière Montparnasse, où elle devait reposer à côté du tombeau d'Abel.

En rentrant seule dans le logis désert, Berthe sentit un immense découragement se mêler à son désespoir.

—Que Dieu serait miséricordieux et bon, se disait-elle, s'il daignait me réunir vite à mes morts bien-aimés !... Qu'ai-je à faire ici bas maintenant ? Rien ne me rattache à la vie, rien qu'une tâche impossible, au-dessus de mes forces... Pour tenir mon serment, je ferai tout... mais que puis-je, hélas !...

Elle se ranima cependant un peu en pensant à René Moulin dont elle avait entre les mains la petite fortune.

Elle se demanda si l'innocence du mécanicien étant enfin reconnue, il serait bientôt libre.

Naturellement à cette question elle ne pouvait répondre.

Elle songea à écrire à René.

La crainte de le compromettre l'arrêta.

L'idée d'aller le voir dans sa prison lui traversa l'esprit, mais le même motif qui l'empêchait d'écrire rendait sa visite impossible.

XI

Bientôt à la douleur cuisante se joignit un ennui profond.

Berthe, pour se distraire, pria la concierge de lui chercher du travail.

La brave femme en trouva et la jeune fille, sombre, l'âme meurtrie, le cœur saignant, frappée dans ses affections de famille, dans son amour, dans ses

espérances, attendit que René Moulin fût libre et vint à elle.

Chaque matin elle achetait un journal et dévorait l'article : *Tribunaux*, croyant y lire le nom du mécanicien, et toujours déçue.

Elle s'efforçait d'éloigner de sa mémoire Etienne Lorient qu'elle croyait ne jamais revoir, et n'y parvenait point.

Une semaine s'écoula ainsi.

L'orpheline, penchée sur l'ouvrage de tapisserie que ses doigts exécutaient d'une façon machinale, la poitrine oppressée, les yeux toujours humides, pensait à son avenir désolé.

Un coup de sonnette retentit à la porte de l'appartement.

Berthe se hâta d'ouvrir.

La concierge lui montait une lettre portant l'adresse de *madame veuve Monestier*.

L'enfant prit cette lettre d'une main tremblante.

Qui pouvait écrire à sa mère?... Une nouvelle angoisse allait-elle s'ajouter à son poignant chagrin?...

Restée seule, elle brisa le cachet après un instant d'hésitation, alla droit à la signature et tressaillit en lisant celle de *René Moulin*.

— Lui ! enfin ! murmura Berthe avec un mouvement de joie. Est-il en liberté?...

La lettre contenait ces lignes :

Chère madame.

Mon affaire doit être appelée demain à l'audience de la septième chambre correctionnelle.

Si vous pouvez vous rendre à onze heures du matin au Palais de Justice vous saurez si mon innocence est reconnue ou si je suis condamné...

Quoi qu'il arrive ne doutez jamais du respect profond et du dévouement absolu de votre ami reconnaissant,

RENÉ MOULIN.

Berthe fondit en larmes.

— Pauvre mère ! balbutia-t-elle. Hélas ! ce n'est pas toi qui connaîtras le sort de l'ami que j'attends pour me soutenir et pour me guider... J'irai demain au rendez-vous que te donnait René... Tu es aux pieds de Dieu... prie-le pour l'innocent...

Puis l'orpheline se remit au travail.

Ses larmes se séchèrent sur ses joues. Une lueur d'espérance brillait dans les ténèbres de son âme.

Le lendemain, à dix heures, elle se rendait au Palais, se faisait indiquer la septième chambre, et très émue, très agitée, pénétrait dans la salle où se trouvait déjà un certain nombre de curieux et quelques témoins assignés pour différentes affaires.

Elle se laissa tomber sur un banc et attendit.

Dès neuf heures du matin une voiture cellulaire avait amené de Sainte-Pélagie onze détenus parmi lesquels se trouvaient René Moulin et Jean-Jeudi.

Ce dernier devait comparaître devant la cinquième chambre correctionnelle.

Les détenus attendaient à la *Souricière* qu'ils fussent appelés pour le jugement.

Jean-Jeudi était inquiet, nerveux, irascible.

René Moulin, au contraire, offrait un visage calme et souriant.

On voyait qu'il avait confiance en la bonté de sa cause, et que cette confiance augmentait à mesure qu'approchait le moment décisif.

Le mécanicien posa sa main sur l'épaule de son compagnon.

— Ah ça !... lui demanda-t-il en le voyant si sombre, est-ce que vous avez des appréhensions?...

— Oui... répondit laconiquement le voleur émérite.

— Vous n'êtes donc pas sûr de vous comme de coutume?...

— Non.

— Pourquoi?...

— Parce que le *trac* m'a mis le grappin dessus et que je vois tout en noir...

— Mais vous êtes innocent du vol dont on vous accuse...

— Parbleu ! Seulement, qu'est-ce que ça prouve?...

— Vous avez un alibi sérieux et de solides témoins à décharge...

Jean-Jeudi haussa les épaules.

— Tout cela et rien c'est la même chose si les juges ne veulent pas croire mes témoins... Il y a cette gredine de première condamnation... Je suis récidiviste... C'est ça qui me fait peur...

— Allons... allons... il faut prendre le dessus et vous remonter le moral... Nous avons du temps

devant nous... beaucoup de temps... je vous offre à déjeuner...

— Merci, je n'ai pas faim...

— Vous accepterez bien un verre de vin cependant?...

— Pour ça, oui... le vin est rouge... ça chassera peut-être le noir...

Chaque détenu avait le droit de demander, en la payant, une bouteille de vin à la cantine de la Souricière; nous l'avons déjà dit.

Le premier verre fut suivi d'un second puis d'un troisième.

Au quatrième, Jean-Jeudi, à jeun et énervé par l'inquiétude, commençait à s'animer et à se déridier.

Quoiqu'il eût ordinairement la tête solide, le vin lui montait au cerveau ce jour-là, d'une manière étonnante : il devenait aussi causeur qu'il avait d'abord été taciturne et René se dit que peut-être il pourrait mettre à profit cette surexcitation pour arracher au bandit émérite les secrets du passé.

En conséquence il résolut de lui livrer un assaut dans toutes les règles, quand il sortirait de l'audience, acquitté ou condamné.

Un surveillant parut accompagné de gardes municipaux et tenant une liste.

Il appela René Moulin, Jean-Jeudi et plusieurs autres.

— Allons y gaiement ! murmura Jean-Jeudi dont les yeux brillaient. Faut avoir tout son aplomb ce matin et répondre de la bonne manière à l'avocat *bêcheur* !

En sortant de la Souricière il rencontra Fil-en-Quatre solidement ligotté et conduit par deux gardes municipaux.

Il lui montra le poing.

— Sois paisible, mon vieux ! lui dit-il en même temps, tu n'as reçu qu'un acompte... Tu ne perdras rien pour attendre... je te payerai ma dette en gros, le plus tôt possible, avec les intérêts.

Les détenus montèrent sous bonne escorte aux différentes salles correctionnelles où on les fit asseoir sur les bancs des accusés.

René Moulin, nous le savons, comparait devant la 7^e chambre, chargée en ce moment des affaires qui se rattachaient de près ou de loin à la politique.

Une fois à la place que lui désignait ses gardiens, il jeta un regard autour de la salle, cherchant Mme Leroyer.

Il ne la vit pas, mais il reconnut Berthe et son cœur se serra.

— Pour que la pauvre femme ne soit pas venue, murmura-t-il, il faut qu'elle soit bien malade... Elle est morte peut-être...

Et il essuya son front où cette pensée sinistre avait fait perler des gouttelettes de sueur.

Berthe ne connaissait pas le mécanicien.

Ses yeux se portaient avidement vers les accusés, cherchant lequel, parmi eux, pouvait être René Moulin.

Instinctivement ils s'arrêtèrent sur René lui-même.

Une voix intérieure lui criait :

— C'est celui-là !...

Mais ce pressentiment ne constituait point une certitude.

Pour acquérir cette certitude, la jeune fille devait attendre que le nom de chacun des accusés fût prononcé par le greffier.

D'autres regards que ceux de Berthe s'attachaient aussi sur René Moulin.

Seulement, combien différente était leur expression !...

Ils étaient chargés de haine, tandis que les yeux de la jeune fille voyaient en René un ami, un guide, un protecteur.

Le personnage qui fixait de cette façon le mécanicien paraissait avoir cinquante-cinq ou soixante ans.

Une longue barbe grisonnante tombait sur sa poitrine.

Des lunettes à verres bleuâtres cachaient à demi ses yeux.

Son costume, propre, mais sans élégance, échappait à l'attention.

Ce personnage, impossible à reconnaître sous son déguisement, était le duc Georges de la Tour-Vaudieu.

Prévenu par son âme damnée que l'affaire de

René Moulin, déclarée sans connexion avec l'attentat de la rue Le Peltier, viendrait ce jour même à l'audience de la 7^e chambre, il avait voulu assister au jugement.

Une anxiété terrible l'agitait, quoiqu'il regardât comme certaine la condamnation du mécanicien.

L'huissier annonça l'entrée de la cour.

Tout le monde se découvrit et les juges prirent place.

Le siège du ministère public était occupé par un magistrat dont on connaissait la rigidité, mais dont personne, même parmi ses ennemis, ne contestait la droiture.

Cinq ou six avocats, jeunes pour la plupart, vinrent s'installer au banc de la défense.

Le duc de la Tour-Vaudieu les considéra machinalement.

Il tressaillit soudain ; ses sourcils se contractèrent et il baissa la tête en reconnaissant l'un de ces jeunes gens.

Celui-là s'appelait le marquis Henry de la Tour-Vaudieu.

— L'insensé ne se corrigera donc jamais ! se dit le duc. Toujours le défenseur des révolutionnaires !! Comme on voit bien qu'il n'est pas de mon sang, quoiqu'il porte mon nom !! Quel est celui de ces hommes auquel il doit prêter l'appui de sa parole?...

On venait d'appeler un pauvre diable, accusé d'un délit politique insignifiant, un cri séditieux poussé sur la voie publique à la suite de libations trop copieuses.

Après le réquisitoire violent du ministère public, et la plaidoirie incolore d'un avocat nommé d'office, le pauvre diable fut condamné à six mois de prison, 25 francs d'amende et aux dépens.

C'était exorbitant !

Le sénateur se frotta les mains ; un mauvais sourire crispa ses lèvres minces sous ses épaisses moustaches postiches...

XII

— Sévérité de bonne augure !... pensait Georges de la Tour-Vaudieu. René Moulin en aura tout au moins pour deux ans...

Berthe frissonnait d'épouvante.

Elle pensait à la note accusatrice glissée par les deux inconnus dans le secrétaire du mécanicien et supprimée par elle.

— Si l'on avait trouvé cette note, se disait l'orpheline, le malheureux était perdu !

Et tout bas elle répétait :

— Mon Dieu... mon Dieu... protégez l'innocent !

La première affaire était terminée.

Le greffier appela :

— René Moulin.

Le mécanicien se leva, très calme, et échangea un regard et un sourire avec son défenseur.

Berthe se sentit défaillir.

Son instinct ne l'avait pas trompée en lui désignant le protégé de son père, l'ami de sa mère, le champion d'une cause sainte.

Un frisson nerveux agita les membres du sénateur et fit trembler ses mains.

L'organe du ministère public donna lecture de l'acte d'accusation.

Cet acte, basé sur les dénonciations du policier Théfer, était d'une effrayante habileté. Les relations avouées de René Moulin avec Orsini, en Angleterre, lui fournissait des arguments terribles.

Une sorte d'involontaire frémissement de l'auditoire suivit la lecture.

Pour tout le monde, la culpabilité de René Moulin était indiscutable.

On s'étonnait qu'il eût été traduit en police correctionnelle au lieu de passer devant la haute cour de justice.

Personne ne doutait d'une condamnation au maximum de la peine.

Le sénateur, rayonnant, ne parvenait qu'à grand peine à cacher sa joie.

L'interrogatoire commença.

René, toujours calme, répondit avec l'assurance et la dignité qu'il puisait dans sa conscience d'honnête homme.

Ses explications furent d'une clarté parfaite.

L'accent inimitable de la vérité donnait une grande valeur à ses moindres paroles.

Les questions multipliées et parfois insidieuses du président ne parvenaient point à l'embarrasser.

Dans ce duel entre lui et le représentant de la loi,

il ne fut pas touché une seule fois en pleine poitrine.

Un revirement s'opérait dans l'opinion publique.

Nombre des auditeurs commençaient à croire que René Moulin pouvait bien avoir été compromis par de fausses apparences.

M. de la Tour Vaudieu ne souriait plus ; un pli profond se creusait entre ses sourcils.

— Pourquoi laissez-vous ce misérable s'expliquer ainsi ? se demandait-il. Ce magistrat ne montre ni zèle ni intelligence ! il fallait agir sur l'accusé par l'intimidation et lui couper au besoin la parole.

A l'interrogatoire qui dura près de trois quarts d'heure succéda le réquisitoire.

Il fut ce qu'il devait être, étant donnée la conviction du ministère public, c'est-à-dire écrasant.

Il attirait les foudres de la loi sur ces hommes dangereux entre tous, faisant de la révolution un métier et du désordre une profession, sapant les bases mêmes de la société, s'attaquant au principe d'autorité sans lequel tout n'est que désordre, confusion, chaos ; paralysant l'industrie, arrêtant l'essor du commerce, faisant naître la panique, non seulement dans les villes, mais au fond des campagnes les plus éloignées, mettant en état de suspicion devant l'Europe. Il finissait en demandant l'application rigoureuse de la loi.

Ce réquisitoire ampoulé, plein de phrases creuses et de mots sonores, réveilla les angoisses un instant calmées de Berthe et mit un peu de baume dans les veines du sénateur.

Tous les regards s'attachaient sur René Moulin, étudiant sa physionomie.

A la surprise générale elle n'offrait aucune trace d'inquiétude, mais une vague teinte d'ironie.

— Que de longs discours perdus à propos de moi ! pensait le mécanicien ; ils auront beau pérorer, ils ne feront pas que je sois coupable...

— La parole est à la défense, dit le président.

Henry de la Tour-Vaudieu se leva.

Le sénateur devint très pâle et frissonna de la tête aux pieds.

— Lui, balbutia-t-il. Lui, défendant mon ennemi mortel ! Quel présage !

Sans en avoir conscience il s'était soulevé à demi. Il se laissa tomber lourdement sur son banc.

Le jeune avocat prit la parole.

Sa plaidoirie fut brève, mais pleine de logique et de cœur.

Tout en évitant avec un tact exquis de froisser l'amour-propre du ministère public et des membres du tribunal, il démolit les arguments de l'acte d'accusation et ceux du réquisitoire, et dégagait la vérité des voiles sous lesquels on l'avait fait disparaître.

Il prouva jusqu'à l'évidence que les faits servant de base à la poursuite étaient sortis de l'imagination féconde d'agents de police désireux de se signaler à tout prix.

Il étala sous les yeux des juges le passé de René Moulin qui vivait loin de Paris depuis dix-huit ans.

Il montra le mécanicien, arrivant tout jeune en Angleterre, travaillant avec un courage infatigable, menant une conduite exemplaire, honoré de ses chefs, aimé de ses camarades, irréprochable sous tous les rapports, ne s'occupant que de son métier et absolument indifférent aux choses de la politique.

Il fit mieux que le dire, il le prouva par des attestations venues de Portsmouth et dûment légalisées.

Il produisit une lettre de ce commissaire de police dans l'exercice de ses fonctions auquel René Moulin avait sauvé la vie au péril de la sienne, quelques semaines auparavant, à la *Canette d'Argent*, à Batignolles.

— L'innocence de celui que j'ai l'honneur de défendre doit briller à vos yeux comme aux miens ! dit-il en terminant. Elle s'impose !... elle est manifeste !... Vous ferez bonne et prompt justice de rapports de police qu'aucune preuve matérielle ne vient confirmer, et qu'anéantissent mille preuves morales ! Mon client est un honnête homme, un homme irréprochable, vous n'avez plus le droit d'en douter et je réclame son acquittement...

Henry de la Tour Vaudieu s'assit après avoir tendu la main à l'accusé qui la serra avec effusion.

Un murmure sympathique courut dans l'audi-

toire. L'organe du ministère public ne demanda point la parole pour répliquer.

La cour délibéra.

Berthe palpait.

Le sénateur broyait de ses mains crispées le dossier du banc placé devant lui.

Après dix minutes de délibération le président donna lecture du verdict de la cour, verdict acquittant René Moulin et ordonnant qu'il fût mis en liberté immédiate, s'il n'était retenu pour d'autres causes.

L'orpheline poussa un faible cri de joie et, succombant à l'écrasante émotion, perdit connaissance.

On s'empressa aussitôt autour d'elle ; on lui prodigua des soins qui ne tardèrent point à la ranimer.

Le duc Georges de la Tour-Vaudieu s'était glissé hors de la salle, le front mouillé de sueur, l'âme pleine d'épouvante et de sombres pressentiments.

Henry de la Tour-Vaudieu, ne soupçonnant point qu'il venait de plaider devant son père, avait reçu les chaudes félicitations de ses confrères et se rendait à la cinquième chambre où il devait défendre Jean-Jeudi.

Là il déploya de nouveau tout son talent, mais son second client se trouvait dans des conditions beaucoup moins intéressantes que le premier, et il lui fut impossible d'obtenir un acquittement pur et simple.

Le succès, quoique incomplet, fut cependant très beau.

Jean-Jeudi ne s'entendit condamner qu'à huit jours.

Fil-en-Quatre, lui, avait obtenu deux ans de prison et cinq ans de surveillance.

Le sénateur s'était éloigné du Palais.

Il ne se doutait guère qu'on jugeait à la cinquième chambre un homme, un ennemi, bien autrement redoutable pour lui que René Moulin, et que son fils défendait cet homme comme il avait déjà défendu le mécanicien.

Il ne devinait point que le jour était proche peut-être où Jean-Jeudi et René Moulin s'uniraient contre lui pour la vengeance.

* * *

Berthe revint promptement à elle, grâce aux soins intelligents qui lui furent prodigués et elle put, quoique bien faible encore, reprendre le chemin de la rue Notre-Dame-des-Champs.

Pour la première fois depuis la mort de sa mère, l'orpheline avait au cœur si non la joie, du moins une espérance.

Elle ne regardait plus comme impossible la réhabilitation du nom de son père, de ce nom qui était le sien et qu'une tache de sang l'empêchait de porter.

La jeune fille attachait à cette réhabilitation un immense intérêt.

Il s'agissait pas seulement pour elle de faire reconnaître et proclamer l'innocence de Paul Leroyer, mort sur l'échafaud.

A coup sûr elle songeait au passé, au passé lointain, inconnu de la plupart, oublié de tous, mais elle songeait aussi à l'avenir.

La pauvre enfant avait voulu imposer silence à son amour. Elle avait commandé à son cœur d'arrêter ses battements.

Son cœur refusait d'obéir ; son amour ne se taisait pas ; plus que jamais elle aimait Etienne Loriot, et elle commençait à comprendre qu'elle ne cesserait point de l'aimer malgré tous ses efforts.

Or, le jour où il serait démontré que Paul Leroyer avait été martyr et non coupable, Berthe, n'ayant plus de secret à garder, pourrait apprendre au jeune médecin le motif si légitime de sa visite à la place Royale, et devenir sa femme heureuse et bien-aimée.

Oui, tout cela était possible et tout cela pouvait être prochain.

Le soir ou le lendemain, sans aucun doute, Berthe verrait René. Elle saurait par lui ce que contenait la lettre détruite. Il lui ferait part de ses projets et tous deux marcheraient ensemble vers le but...

XIII

René Moulin, il nous semble superflu de l'affirmer, était profondément heureux de son acquitte-

ment, mais il n'avait aucune hâte de profiter de la liberté reconquise. Il restait d'ailleurs à remplir l'indispensable formalité de la levée d'érou.

— J'irai ce soir rue Notre-Dame-des-Champs... se dit-il, l'essentiel à présent est de revoir Jean-Jeudi et de lui arracher son secret !...

En attendant le retour de Jean-Jeudi, René se mit à penser à Berthe, à Berthe qu'il avait vue et qui sans doute en ce moment portait à Mme Leroyer la nouvelle de l'heureuse issue du procès.

Angèle devait être bien malade puisqu'elle n'assistait point à l'audience, mais comment avait-elle envoyé à sa place la jeune fille qui ne savait rien du passé ?

Ceci intriguait beaucoup René.

Une demi-heure s'écoula.

Jean-Jeudi reparut entre deux gardes.

Il avait l'oreille basse et la mine piteuse.

Le mécanicien s'approcha vivement de lui et lui demanda :

— Pourquoi cette physionomie de l'autre monde ? Êtes-vous condamné ?

— Oui, ma vieille... Ils ont eu le toupet de me condamner !...

— A combien ?

— A huit jours.

René sourit.

— Ah ! murmura Jean-Jeudi d'un ton vexé, ça te semble drôle.

— Assurément non, mais huit jours sont vite passés...

— Je ne dis pas le contraire, mais quand on n'a rien fait, c'est vexant ! Eh bien ! et toi ?

— Acquitté.

— Mes compliments !... Tu as de la chance... J'en suis aise, parce que tu es un bon zig !... mais j'espérais si bien sortir avec toi !...

— Nous nous retrouverons dans une semaine...

— Parbleu !... seulement, c'est long, une semaine.

— Ça vous donnera le temps de penser à votre héritage... fit René avec intention.

Jean-Jeudi poussa un soupir et murmura :

— Voilà vingt ans que j'y pense, et je n'aime pas les affaires qui traînent...

Il ajouta :

— Dis donc, avant l'audience tu m'as offert de casser une croûte... Je n'avais pas faim, j'ai refusé. Mais, maintenant que je sais à quoi m'en tenir, j'accepterais bien un morceau de n'importe quoi, avec un verre ou deux de liquide pour le faire couler...

— J'allais vous l'offrir... répliqua le mécanicien. Les actes d'accusation, les réquisitoires, les plaidoiries, tout ça m'a creusé et je vous tiendrai volontiers compagnie.

René frappa à la grille et demanda au cantinier de servir un repas et du vin.

Cinq minutes après les deux hommes étaient assis sur un banc de pierre devant un plat de choucroute garnie d'une saucisse de Lorraine et accompagnée des deux bouteilles de vin réglementaires.

Jean-Jeudi, échauffé déjà par les libations du matin, excité par sa comparution devant le tribunal, agacé par ses huit jours de prison, avait la tête lourde et la langue épaisse.

Il était vraisemblable que quelques rasades suffiraient amplement pour le rendre bavard, aussi René lui versait sans relâche et se contentait de trinquer, mais sans presque boire lui-même.

A la fin de la première bouteille les yeux du vieux bandit se rapetissaient et brillaient comme des lucioles. Il devenait loquace et joyeux.

Jean-Jeudi regarda son interlocuteur avec l'hébetement d'un homme dont la raison chavire.

René comprit que Jean-Jeudi était à point et que le moment des confidences sérieuses approchait.

— Ah çà ! positivement, il s'agit donc d'un grand secret ? demanda René à demi-voix.

— Chut !... parle pas si haut !... Mets une sourdine, ma vieille... Oui, il s'agit d'un secret énorme, et quoiqu'on ne puisse pas le faire coiffer, après vingt ans, ils auront peur de l'esclandre, attendu que ce sont des gens de la haute, et on les fera chanter sur un air de ma composition !... je ne te dis que ça ! tu verras ! c'est épatant comme ils casqueront !

La suite au prochain numéro.